

Questions orales

[Français]

L'HABITATION

LE PROGRAMME CONJOINT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À PRIX MODIQUE AU QUÉBEC—ON SUGGÈRE LA RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Est-ce que le très honorable premier ministre est au courant, comme il se doit, du programme conjoint de la construction de logements à prix modique, particulièrement au Québec, avec des sommes d'argent provenant du gouvernement fédéral et, dans l'affirmative, peut-il expliquer à la Chambre comment il se fait que le gouvernement fédéral charge un taux d'intérêt composé de 10 p. 100 à la province de Québec pour l'obtention de ces prêts, lesquels seraient remboursables sur une base de 50 ans? Est-il aussi en mesure d'étudier la proposition que nous lui faisons à l'effet de réviser le taux d'intérêt, afin de réduire le taux de taxation des Québécois et, en même temps, favoriser la construction de logements à prix modique?

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne suis pas au courant des détails de cette question particulière en ce qui concerne les logements, mais j'ai déjà échangé de la correspondance avec le collègue du député sur le problème général des taux d'intérêt. Le cas particulier dont parle le député serait plutôt du ressort du ministre responsable de l'habitation, et je lui demanderai d'en prendre note.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE CANDU AU JAPON—LA POSSIBILITÉ DU RECOURS À MARUBENI COMME AGENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Notre ambassade à Tokyo a publié un communiqué en fin de journée vendredi dernier pour annoncer que le Canada est sur le point de conclure la vente d'un réacteur nucléaire CANDU au Japon. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'EACL a retenu les services d'un agent pour cette transaction et si cet agent est bien la société Marubeni, soit celle dont la société Lockheed avait utilisé les services au Japon?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les journaux ont rapporté l'imminence ou la possibilité d'une telle transaction entre l'EACL et une société japonaise de services publics. Je trouve prématuré de dire que cette transaction est sur le point d'être conclue. Je puis cependant dire qu'une étude préalable a donné des résultats positifs. Quant à la question de savoir si la société Marubeni a oui ou non servi d'agent pour le compte de l'EACL, je ne suis pas en mesure de le confirmer pour le moment. Le député se rappellera sans doute que M. Campbell a déclaré au comité qu'une renégociation était en cours entre l'EACL et Marubeni, et je serai heureux de lui communiquer plus tard des renseignements plus à jour sur le sujet.

[M. Macdonald (Rosedale).]

M. Lawrence: Dès qu'il aura obtenu ces renseignements, le ministre confirmera-t-il à la Chambre que le contrat est en cours de renégociation, et peut-il entre-temps confirmer que les clauses initiales de ce contrat prévoient bel et bien que la société Marubeni devait toucher des honoraires encore plus élevés que ceux qui furent payés à M. Eisenberg et à la société UDI dans le cadre de la transaction avec la Corée du Sud?

M. Gillespie: J'ai confirmé à un certain nombre de reprises que la société Marubeni était l'agent désigné de l'EACL. J'ai également très clairement établi qu'au meilleur de ma connaissance, ce contrat était encore en cours de renégociation.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE CANDU AU JAPON—LES CONDITIONS DU CONTRAT RENÉGOCIÉ RELATIF AUX SERVICES DE MARUBENI COMME AGENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. M. Campbell, président de l'Énergie atomique du Canada Limitée, a dit sans ambages aux membres du comité qu'il était en train de renégocier le contrat. Par ailleurs, lorsque l'on a revu le contrat sur la vente d'un réacteur à la Corée, avec l'agent d'Israël, on s'était engagé envers lui à avoir de nouveau recours à ses services en cas de vente d'un autre réacteur à ce même pays. Par conséquent, le ministre peut-il nous donner le montant de la commission prévue pour l'agent dans le nouveau marché? Autrement dit, a-t-on accordé à l'agent japonais l'exclusivité des ventes en Extrême-Orient?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): A propos de la première question, j'ai dit que j'essayerai de savoir où en sont les nouvelles négociations. Je me renseignerai avec plaisir et je dirai ce qu'il en est au député.

* * *

LA SANTÉ

DEMANDE D'AMÉLIORATION DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES RISQUES POUR LA SANTÉ DES FEMMES OCCUPANT UN EMPLOI

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, car il est également chargé de la question du statut de la femme. Comme il est absent, j'adresserai ma question au premier ministre. Dans un rapport sur les risques d'accidents de travail chez les femmes qui a été publié en octobre 1976 par le Conseil consultatif de la situation de la femme, on dit noir sur blanc, statistiques à l'appui, que les recherches effectuées dans ce domaine étaient centrées sur les hommes et sur les entreprises employant surtout des hommes, alors que les femmes représentent deux cinquièmes de l'ensemble de la population active. Le premier ministre connaît-il cette étude? Peut-il dire ce que compte faire le gouvernement fédéral pour rétablir l'équilibre et mettre au point des programmes de lutte contre les risques de maladies et d'accidents que présentent les emplois occupés par des femmes?